

DECISION DU PRESIDENT.CA 061-2017

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation ;
Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et le r glement int rieur de l'Universit  d'Angers ;
Vu la d lib ration CA021-2016 du 29 f vrier 2016, portant d l gation de comp tences du Conseil d'administration au Pr sident.

Objet de la d cision

Demande d'adh sion de la Direction du Patrimoine Immobilier

Conform ment   sa d l gation, le pr sident de l'Universit  d'Angers d cide :

1. d'approuver la demande d'adh sion de la Direction du patrimoine Immobilier   l'association CIRSES (collectif pour l'int gration de la responsabilit  soci tale et du d veloppement durable dans l'enseignement sup rieur).

Le pr sident rend compte, dans les meilleurs d lais, au conseil d'administration des d cisions prises en vertu de sa d l gation.

A Angers, le 30 juin 2017

Christian ROBLEDO

Le Pr sident de l'Universit  d'Angers

Pour le pr sident
et par d l gation
Le Directeur g n ral des services
Olivier HUISMAN



La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **7 juillet 2017** | Mis en ligne le : **7 juillet 2017**

Date du conseil de gestion	Nom de la composante, du service commun ou de la direction		Date compte rendu CA
	Nom de l'association ou de la société savante	nom de la structure	
	Montant	Centre financier	Observations
CIRSES	100,00 €	900103	<p>Domaine fonctionnel - D115</p> <p>Il s'agit de l'association CIRSES qui est le collectif pour l'intégration de la responsabilité sociétale et du développement durable dans l'enseignement supérieur. Elle a trois missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> -1) accompagner les personnes en charge de la mission développement durable et de responsabilité sociétale (DD/RS) dans les établissements de l'enseignement supérieur, -2) contribuer au rayonnement des démarches de développement durable et de responsabilité sociétale des établissements de l'enseignement supérieur, -3) Etre la référence en matière de pratique sur le développement durable et la responsabilité sociétale dans l'Enseignement supérieur et la recherche français. <p>Cette association est basée 12 rue Geogres Fleury 76170 FRENAYE</p>